



CENTRE POUR LE RENFORCEMENT DE L'ÉDUCATION ET DU DÉVELOPPEMENT DE LA JEUNESSE « CREDEJ »

Rapport trimestriel de Avril à Juin 2025

Produit Juillet 2025

Vision; Une Jeunesse burundaise bien éduquée, innovante et engagée, capable de contribuer au développement durable et à la prospérité.

Mission; Plaider pour l'accès à l'éducation pour tous et l'amélioration de la qualité de l'enseignement offrant un développement intégral de la Jeunesse.

TABLE DE MATIERES

0. INTRODUCTION.....	2
I. Des abus des imbonerakure lors du scrutin de 2025: Cas des arrestations et 4	4
emprisonnements arbitraires des opposants au Burundi	4
II. Un phénomène inquiétant au Burundi : Le trafic des enfants vers la Tanzanie	6
III. Faible inclusion des jeunes dans les sphères de prise de décisions au Burundi.....	6
III.1. Effectifs des jeunes parmi les candidats aux élections du CNDD-FDD au scrutin de 2025	6
au Burundi.....	6
III.2. Effectifs des jeunes parmi les élus du CNDD-FDD au sortir du scrutin de 2025 au Burundi	8
IV. Des viols sexuels sur mineurs en milieu scolaire au Burundi	9
IV.1. Cas d’une fille du Lycée Municipal Mutanga Sud	9
IV.2. Cas d’une fillette de Minago	10
IV.3. Cas d’une fille de Muhuta	10
IV.4. Cas de deux fillettes du site des déplacés de Mutambara en commune et province de Rumonge	10
IV.5. Cas de deux filles élèves de l’ECOFO Murayi en DCE Giheta	10
IV.6. Cas d’une fille élève de l’ECOFO Kibimba et de celle de l’Ecole Normale de Kibimba/DCE Giheta	11
V. Suspension des cours dans les écoles fondamentales, post-fondamentales et Lycées.....	11
V.1. Suspension des cours dans les écoles au profit des meetings de la campagne électorale du CNDD-FDD pour le scrutin de 2025	11
V.2. Suspension des cours au Lycée Mugomere I en DCE RUMONGE suite aux catastrophes naturelles	12
VI. Un mauvais traitement des jeunes futurs médecins au Centre Hospitalo-Universitaire de Kamenge/Université du Burundi	13
VII. Du système des enseignants bénévoles au Burundi.....	13
VIII. Des mineurs prévenus et détenus en lieux mal équipés	14
IX. CONCLUSION ET RECOMMANDATIONS	15

0. INTRODUCTION

Le rapport sur la situation des droits humains des jeunes en général et sur le secteur de l’éducation au Burundi en particulier pour la période d’avril à juin 2025 présente des défis récurrents qui démontrent un système de gouvernance et éducatif en difficultés

organisationnelles ; origine de la dégradation inquiétante de l'éducation de qualité et de la sécurité des jeunes. Le rapport met en évidence (i) les abus des Imbonerakure lors du scrutin de 2025 manifestés par des arrestations et emprisonnements arbitraires des opposants, (ii) un phénomène inquiétants et récurrents de trafic des enfants vers la Tanzanie, (iii) une faible inclusion des jeunes dans les sphères de prise de décisions au Burundi traduits par peu ou pas de jeunes sur la liste des candidats et finalement parmi les élus lors des élections législatives et communales de 2025, (iv) des viols sexuels sur mineures entraînant des grossesses non désirées et des abandons scolaires, (v) la suspension des cours dans les écoles au profit des meetings de la campagne électorale du CNDD-FDD, (vi) un système des enseignants bénévoles mal entretenu, (vii) un mauvais traitement des jeunes futurs médecins au Centre Hospital universitaire de Kamenge et (viii) les jeunes en conflits avec la loi détenus dans des centres spécialisés sans moyens adéquats ou suffisants d'encadrement.

Les chiffres dont le CREDEJ sur chaque cas sont de beaux témoins. CREDEJ a documenté plus de 11 cas d'arrestations et emprisonnements arbitraires durant le scrutin de 2025 et ce dans des lieux différents. Aussi, 153 enfants dont 57 enfants avec un âge compris entre 10 et 18 ans ont été interceptés alors qu'ils allaient en Tanzanie.

De plus, la suspension momentanée des cours a été observée dans plus de 26 écoles fondamentales, post-fondamentales et Lycées au profit des meetings de la campagne électorale de 2025 ; les établissements scolaires concernés sont issus des DPEs Rumonge, MugongoManga, Butihinda, Nyabihanga, Nyanza-Lac, Mpanda, Songa, Buyenzi, Rutana et Muhuta.

De surcroît, une documentation de neuf (9) cas de viols sexuels sur mineures dans les localités de Muhuta, Minago, Rumonge, Kibimba et Murayi avec conséquences 6 grossesses non désirées une des causes des abandons scolaires sans oublier les charges supplémentaires liées (i) aux soins de santé des victimes, (ii) à la prise en charges des victimes pendant la période gravis et (iii) à la prise en charge des futurs bébés, ... ; fait partie de ce rapport.

Ajoutons que la part accordée aux jeunes par le CNDD-FDD parmi les candidats aux législatives et communales de 2025 est insignifiante. Au regard des candidats aux élections de 2025, au sein du parti CNDD-FDD, le seul parti politique supposé avoir plusieurs places dans les futures institutions du Burundi, la part accordée aux jeunes ne représente que 3% ; alors qu'ils sont baptisés à tort ou à raison d'être « *Burundi bw'ejo* » (futurs dirigeants/propriétaires du Burundi dans l'avenir). Et de constater que même parmi les élus de ce parti, les jeunes sont au nombre de 5/111 élus répartis dans les provinces actuelles comme suit (i) zéro élus sur 17 de la province Buhumuza, (ii) zéro élus sur 19 de la province Burunga, (iii) trois (3) sur 26 de Bujumbura, (iv) deux (2) sur 26 de Butanyerera et (vii) zéro sur 23 pour la capitale politique, Gitega. Soit une représentation de 5/111 élus ; soient 4,25% de représentants de jeunes. Quel avenir pour le pays ou mieux pour les jeunes de ce pays !

En outre, le CREDEJ a observé qu'il y a une pauvreté qui a causé un détournement au Centre Hospitalo-Universitaire Roi Khaled (CHU) de Kamenge qui constitue un obstacle au développement moral et intellectuel des futurs médecins. Cela s'est manifesté par le fait que des futurs médecins ont pris la décision d'interrompre leur formation pratique et pour cause « le non-versement des indemnités promises pour les services de nuit, soit 30 000 francs burundais mensuels », convenus depuis janvier 2024. C'est une somme très minime (environ 4 euros/mois) qui ne devrait pas entraver les activités de cet hôpital dit universitaire, l'amélioration sanitaire des patients et la vie des jeunes médecins.

L'on se souviendra également que le système de gestion des enseignants bénévoles est mal entretenu au Burundi. Les cas les plus parlants restent ceux des DCEs Matongo et Gitega. La prime d'un enseignant bénévole n'a plus de valeur fixe. Elle avait été fixée à 60 mille francs burundais par mois mais elle est actuellement comprise entre 40 mille francs burundais (DCE Gitega) et douze mille et cinq cent francs burundais (DEC Matongo). De plus, les jeunes enseignants bénévoles acceptent ce sacrifice car on leur promet un engagement lorsqu'une opportunité se présenterait. Toutefois, ce sont les jeunes issus du CNDD-FDD et non du groupe des enseignants bénévoles qui sont engagé si cette belle occasion pointe à l'horizon.

Enfin, il existe des lieux de détention et d'encadrement des mineurs en conflits avec la loi. Cette détention est faite à travers les Centres de Rééducation des Mineurs en Conflits avec la Loi (CRMCL) de Rumonge et Ruyigi qui comptent respectivement 92 et 55 jeunes; soit un total de 147 mineurs dont 57 filles et 90 garçons en conflit avec la loi. A cela s'ajoutent 13 mineurs dont 7 filles et 6 garçons détenus en prison de Ngozi. Toutefois, les CRMCL de Rumonge et de Ruyigi sont mal équipés car ne pouvant pas offrir toute sorte d'encadrement sollicité par les mineurs notamment la soudure et l'informatique. Pour ceux de Ngozi leur avenir est compromis car aucun encadrement ne leur pas offert.

Avant de clôturer ce rapport, des recommandations à l'endroit du Gouvernement du Burundi et de ses partenaires dans le domaine du développement des jeunes en général et de l'éducation en particulier ont été émises.

I. Des abus des imbonerakure lors du scrutin de 2025: Cas des arrestations et emprisonnements arbitraires des opposants au Burundi

Le monitoring des abus des imbonerakure effectué par les agents de terrain du CREDEJ a rapporté 11 arrestations et emprisonnements arbitraires durant les élections législatives et communales de 2025. Le détail de ces fait sont repris dans le tableau 1 de ce rapport.

Tableau 1 : Cas d'arrestation et emprisonnement arbitraires des opposants lors du scrutin de 2025 au Burundi

N°	Date	Lieu	Nom et prénoms	Chef d'accusation	Amende infligée
1	Le 05/6/2025	TGI Bujumbura	NIYONIZIGIYE Josélyne	Avoir perturbé les élections de 2025 en détruisant méchamment 2 bulletins de vote qui venaient de lui être remis pour élire	6 mois de SPP et une amende de 400.000 FBU
2	Le 05/6/2025	TGI Muha	NDUWAYO Frédiane	Atteinte au bon fonctionnement du scrutin, atteinte à l'exercice du droit de vote, destruction méchante	Un an d'emprisonnement

3	Le 06/6/2025	TGI Ngozi	AHISHAKIYE Romain	FUF	un emprisonnement de 2 ans et d'une amende de 100.000 FBU
4	Le 06/6/2025	TGI Ngozi	NZEYIMANA Seconde	FUF	un emprisonnement de 2 ans et d'une amende de 100.000 FBU
5	Le 06/6/2025	TGI Ngozi	KABABANDA Olynca	Destruction méchante	un emprisonnement d'un an et d'une amende de 400.000 FBU
6	Le 06/6/2025	TR Tangara/Ngozi	HABARUGIRA Consolate	Atteinte au bon fonctionnement du scrutin (Guhungabanya Amatora)	un emprisonnement d'un an et d'une amende de 1.000.000 FBU
7	Le 06/6/2025		NZORIJANA Robert		un emprisonnement d'un an et d'une amende de 800.000 FBU
8	Le 06/6/2025	TGI Makamba	NYABENDA Elias	-	un emprisonnement de 2 ans et d'une amende de 400.000 FBU
9	Le 06/6/2025	TGI Makamba	BIZIMANA Julias	-	un emprisonnement de 2 ans et d'une amende de 400.000 FBU
10	Le 06/6/2025	TGI Makamba	HUSSEIN Ismael	-	2 ans et d'une amende de 400.000 FBU
11	Le 05/6/2025	TGI Muha	HAKIZIMANA Pascal	Atteinte au bon fonctionnement du scrutin, atteinte à la liberté du droit de	1 an de SPP
				vote et destruction méchante du bulletin de vote	

Les cas que le CREDEJ a pu documenter révèlent que les jeunes qui avaient refusé d'adhérer au CNDD-FDD se sont vus arrêtés lors des élections sur la base de fausses accusations suivis de faux jugements et des emprisonnements arbitraires allant de 6 mois à 24 mois, avec une amende variant de 100.000 FBU à 1 .000.000 FBU comme le montre le tableau 1 ci-haut. Selon les données dont dispose CREDEJ, parmi les personnes arrêtées et emprisonnées, l'on dénombre 5 femmes et 6 hommes. Elles ont été appréhendées, arrêtées, emprisonnées et punies de la même façon et dans les mêmes circonstances entre les 5 et 6 juin 2025 en mairie de Bujumbura, à Makamba, à Ngozi et à Gitega.

Le CREDEJ tient à informer ses lecteurs que l'observation et/ou l'accès aux centres et bureaux de vote n'était pas facile à ses moniteurs/agents de terrain ; raison pour laquelle il (CREDEJ) n'a pas pu documenter tous les cas relatifs aux abus des imbonerakure durant le scrutin de 2025.

II. Un phénomène inquiétant au Burundi : Le trafic des enfants vers la Tanzanie

Plus d'une centaine d'enfants ont été identifiés comme victimes de ce phénomène qui devient de plus en plus inquiétant au Burundi. La plupart de ces mineurs proviennent des provinces Rutana, Ruyigi, Gitega, Ngozi et Karusi. Ils traversent Rutana pour aller trouver un léger mieux en Tanzanie, malheureusement, ils y vivent souvent un calvaire. La cause principale identifiée de ce mouvement vers la Tanzanie étant les difficultés de la vie dans leurs familles et le pays peine toujours à raviver l'espoir.

Selon les données collectées sur terrain par le CREDEJ, 11 dossiers impliquant 14 personnes poursuivies pour traite d'êtres humains sont actuellement en instruction. Les observations du CREDEJ au sein des services en charge de la lutte contre la traite des personnes révèlent que le traitement des dossiers du genre se heurte à plusieurs contraintes dont (i) le manque de moyens pour nourrir ces mineurs lors de l'instruction de dossiers et (ii) l'inexistence de centres spécialisés dans le pays pour rééducation de ces enfants avant qu'ils soient remis et réintégrés dans leurs familles. Ces contraintes font souvent que les services publics finissent par remettre les enfants à leurs familles sans que les responsabilités des trafiquants ne soient pas établies. De cette manière, les auteurs ne sont ni identifiés, par conséquent ni traduits en justice et ni punis conformément à la loi.

Actuellement, une nouvelle stratégie adoptée par les trafiquants consiste à faire voyager les enfants à pied ou les transporter à moto pour éviter le contrôle sécuritaire en empruntant souvent les communes Bukemba en province Rutana et Kayogoro, dans l'ancienne province de Makamba (actuelle province de Burunga), jusqu'à la frontière tanzanienne.

Ce phénomène de trafic des enfants devient un phénomène inquiétant au Burundi car durant ce trimestre, les agents de terrain du CREDEJ rapportent qu'un total de 153 enfants ont été interceptés alors qu'ils se rendaient en Tanzanie. Parmi les enfants interceptés, 94 enfants sont originaires de Rutana, 4 de Ruyigi et 67 de provinces Ngozi, Gitega et Karusi. Ce qui est le plus inquiétant, c'est que 57 de ces enfants ont un âge compris entre 10 et 18 ans.

Face à cette situation qui prend de plus en plus une ampleur inquiétante, le CREDEJ recommande au gouvernement burundais de doter aux parquets des provinces frontalières avec la Tanzanie des moyens financiers nécessaires et de centres spécialisés pour encadrer ces enfants, instruire suffisamment les dossiers et appréhender les trafiquants d'êtres humains.

III. Faible inclusion des jeunes dans les sphères de prise de décisions au Burundi

III.1. Effectifs des jeunes parmi les candidats aux élections du CNDD-FDD au scrutin de 2025 au Burundi

Les données dont dispose le CREDEJ montrent que les effectifs ou mieux la part des jeunes dans les futures sphères de prise de décision au Burundi est presque inexistante. Le tableau 2 de ce rapport donne les illustrations chiffrées en rapport avec la participation des jeunes dans la prise des décisions dans les futures institutions du Burundi.

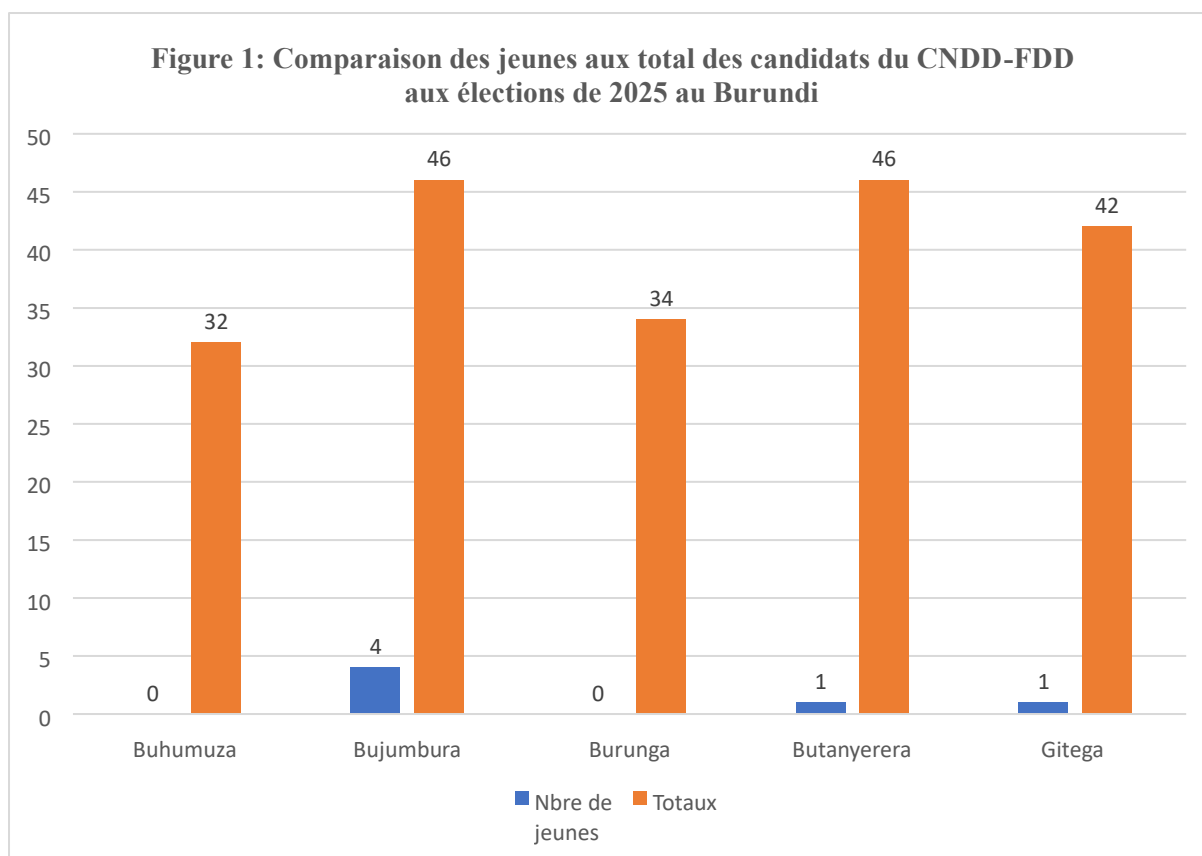
Tableau 2 : Effectifs des jeunes parmi les candidats du CNDD-FDD au scrutin de 2025 au Burundi

Province	Nombre de jeunes	Sexe		Totaux	% jeunes
		Masculin	Féminin		
Buhumuza	0	0	0	32	0.00%
Bujumbura	4	1	3	46	8.70%
Burunga	0	0	0	34	0.00%
Butanyerera	1	0	1	46	2.17%
Gitega	1	0	1	42	2.38%
Moyenne	6	1	5	200	2.65%

Le CREDEJ a remarqué que les jeunes avaient été ignorés dès le départ. En effet, au regard des candidats aux élections de 2025, il y a lieu de constater qu’au sein du parti CNDD-FDD, le seul parti politique supposé avoir plusieurs places dans les futures institutions du Burundi, la part accordée aux jeunes ne représente que 3% ; alors qu’ils sont baptisés à tort ou à raison d’être « *Burundi bw’ejo* » (futurs dirigeants/propriétaires du Burundi dans l’avenir). Tenez pour exemple :

- En province Buhumuza, l’on dénombre 0/32 de jeunes candidats ;
- En province Bujumbura : 4/46 jeunes candidats dont 3 femmes et un homme ;
- En province Burunga : 0/34 jeunes candidats ;
- En province Butanyerera : 1/46 jeune femme candidate ;
- En province Gitega ; la capitale politique du pays : 1/42 jeune femme candidate.

Ainsi, l’on dénombre 6 jeunes dont un homme et 5 femmes sur un effectifs de 200 candidats présentés par le CNDD-FDD comme le montre les données inscrites au tableau 2 de ce rapport tandis que la figure 1 de ce même rapport compare les effectifs des jeunes aux autres candidats.



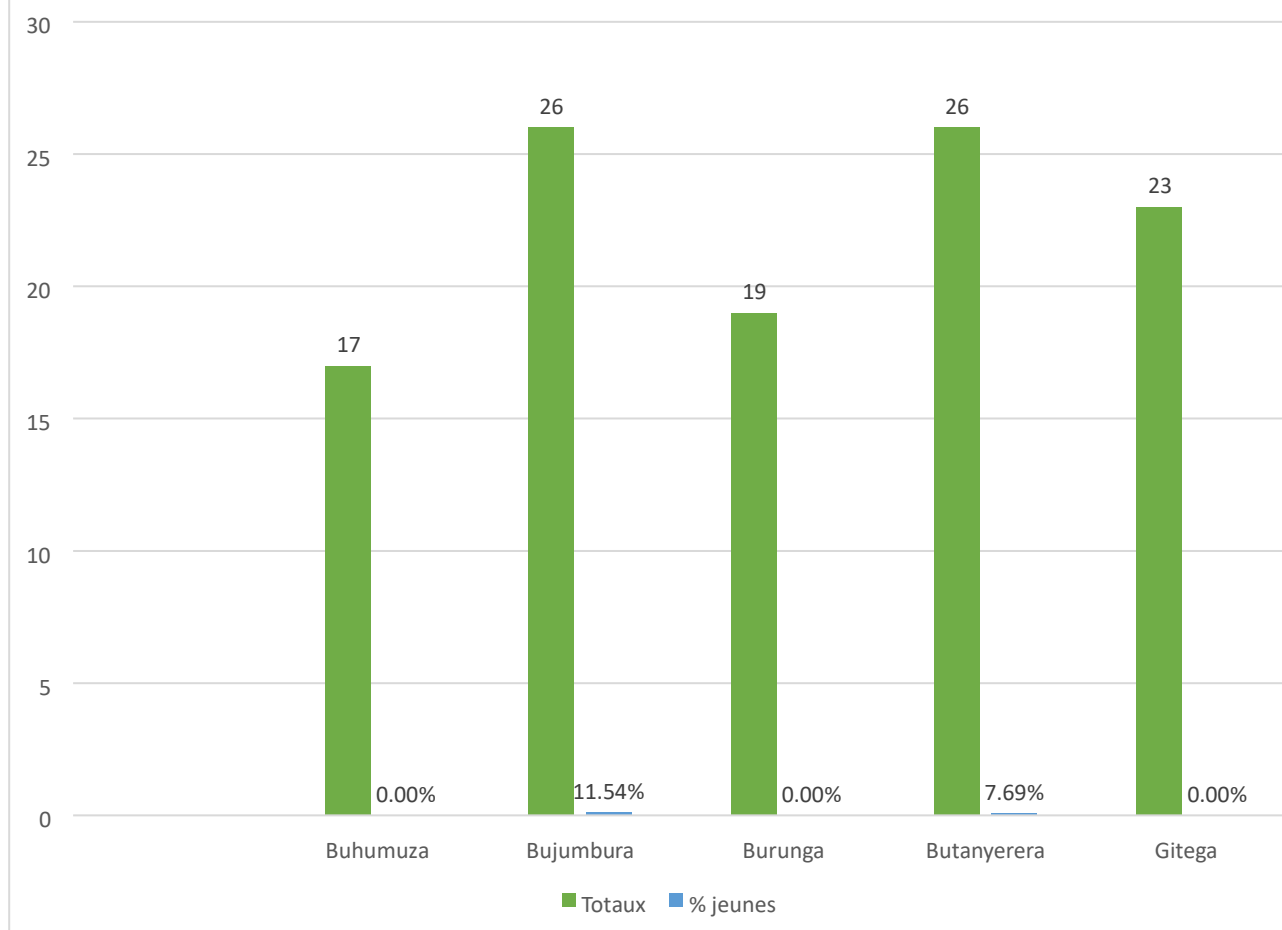
III.2. Effectifs des jeunes parmi les élus du CNDD-FDD au sortir du scrutin de 2025 au Burundi

Le CREDEJ estimait que le peu de jeunes présentés comme candidats seraient maintenus ; une fois le CNDD-FDD élu. Toutefois, le système de listes bloquées n'a pas permis leur chance. Les effectifs des élus inscrits dans le tableau 3 et sur la figure 2 de ce rapport le prouvent.

Tableau 3 : Effectifs de jeunes élus lors du scrutin de 2025 au Burundi répartis par province

Province	Nbre de jeunes	Sexe		Totaux	% jeunes
		Masculin	Feminin		
Buhumuza	0	0	0	17	0.00%
Bujumbura	3	0	3	26	11.54%
Burunga	0	0	0	19	0.00%
Butanyerera	2	0	2	26	7.69%
Gitega	0	0	0	23	0.00%
Moyenne	5	0	5	111	4.50%

Figure 2: Comparaison des jeunes élus par rapport au total des élus au Burundi en 2025 au Burundi



Les données collectées par le CREDEJ prouvent à suffisance combien le jeune burundais n'a pas de place dans les futures institutions de prise de décisions de sa propre Nation. Ainsi, parmi les conseillers communaux et les parlementaires élus lors du scrutin de 2025 au Burundi, les données du tableau 3 et de la figure 2 de ce rapport indiquent que seules 5 jeunes femmes sur 111 élus représenteront les jeunes ; soient 4,5% de représentants. Ceci démontre non seulement un déséquilibre entre genres (0 homme contre 5 femmes) mais aussi, une faible ou une représentation presque inexistante de jeunes.

IV. Des viols sexuels sur mineures en milieu scolaire au Burundi

IV.1. Cas d'une fille du Lycée Municipal Mutanga Sud

Au Lycée municipal Mutanga sud, en DCE et DPE Bujumbura Mairie, une jeune fille, de la 2^{ème} année post fondamentale, n'a pas obtenu ses résultats de ce trimestre car elle avait été renvoyée de l'école. Le motif de ce renvoi est qu'elle était enceinte depuis 5 mois.

L'auteur de la grossesse est Monsieur NDIHOKUBWAYO Rénoat. Ce violeur est un membre influent du parti CNDD-FDD. Selon les sources du CREDEJ, il aurait clandestinement plus de deux femmes et est en même temps trafiquant de drogue dans le quartier Mutanga sud dans le secteur Mugoboka 1 qui est tout proche de la résidence de cette jeune fille engrossée. Le violeur ne s'inquiète de rien et le CREDEJ recommande qu'il soit poursuivi jusqu'à ce que justice soit faite pour que cette élève retourne à l'école le plus tôt possible.

IV.2. Cas d'une fillette de Minago

En date du 11 mai 2025, en zone Minago de la commune et province Rumonge, un travailleur saisonnier connu sous le nom de Pascal a violé une fillette de la 4^{ème} année primaire dont le père est Théophile et la mère BAYIBARIRE. La fillette a été vite transportée au Centre de Santé de Minago pour les premiers soins. Toutefois, l'auteur ne s'inquiète de rien car il n'est pas poursuivi.

IV.3. Cas d'une fille de Muhuta

En date du 19 avril 2025, en commune Muhuta, une élève du Lycée communal Muhuta a été renvoyée de l'école parce qu'elle était enceinte. L'auteur de cette grossesse est un jeune imbonerakure (jeune affilié au parti CNDD-FDD) dit « **intouchable** ». L'enfant affirme être sous menaces de la part de son bourreau. Ce dernier lui a intimé l'ordre que si jamais, les circonstances de cet abus sexuel étaient dévoilées, la fille serait tuée. La fille vit actuellement le calvaire.

Et comme le malheur ne vient jamais seul, la fille engrossée, 20 ans, de la 2^{ème} année du post fondamentale dans la section "langues", fait partie des enfants dont les familles ont été victimes d'un glissement de terrain survenu le 19 avril 2024 sur la colline Gabaniro en commune Muhuta et est donc parmi les vulnérables à appuyer et non à violer.

Le criminel, Divin, a rejeté toute responsabilité au viol commis, la famille a tenté de porter plainte chez les notables collinaires mais s'est vue intimée l'ordre de garder silence. Jusqu'à présent, l'auteur n'a jamais été inquiété. Toutefois, la victime, raconte son malheur avec des larmes aux yeux disant que Divin est un imbonerakures alors que ce sont ces camarades qui, en principe, font le contrôle pour des infractions du genre à Muhuta ; autrement dit, ce sont ces jeunes imbonerakure qui font la loi dans cette contrée. Pour le moment, ni la victime, ni sa famille personne n'est capable de supporter les charges du futur bébé avec des risques de perte de vie de la victime et de son bébé.

Face à cette situation, le CREDEJ se dit qu'il faudrait différencier les auteurs de leur appartenance politique afin que les justiciables soient en sécurité et rétablis dans leurs droits.

IV.4. Cas de deux fillettes du site des déplacés de Mutambara en commune et province de Rumonge

En date du 7 mai 2025, dans les enceintes du site des déplacés de Mutambara en commune et province de Rumonge, deux fillettes âgées respectivement de 5 et 6 ans ont été victimes de viols sexuel. L'auteur de ces viols, Monsieur Didace NDAYIMIRIJE, un pêcheur sur le lac Tanganyika habite cette localité. Tout comme les auteurs de viols décrits ci-haut, même celui-ci ne s'inquiète de rien. Il continue à vaquer à ses activités comme à l'accoutumée.

IV.5. Cas de deux filles élèves de l'ECOFO Murayi en DCE Giheta

Au courant du mois de mai 2025, des rapports issus des agents de terrain du CREDEJ font état de 2 élèves de l'ECOFO Murayi victimes de viols sexuels par un certain MANIRAKIZA Gérard, un des agents de garde de la résidence du président de la république du Burundi située à Kibimba sur sa colline natale en commune Giheta de la province Gitega. Cet agent de garde, MANIRAKIZA Gérard, est en même temps gestionnaire des stocks à la résidence du Président Evariste NDAYISHIMIYE, selon toujours les sources du CREDEJ. Les deux filles habitant le

site des déplacés situé dans la localité appelée « MURYANYONI » ont été aussi renvoyées de l'ECOFO Murayi. En vue de fausser les informations, Monsieur MANIRAKIZA Gérard a été muté vers une autre position inconnue des jeunes victimes et de leurs familles.

IV.6. Cas d'une fille élève de l'ECOFO Kibimba et de celle de l'Ecole Normale de Kibimba/DCE Giheta

Deux filles, l'une de l'ECOFO Kibimba et l'autre de l'Ecole Normale de Kibimba, ont été victimes de viols sexuels. Leur bourreau est un certain Claude, lui aussi membre des agents de la garde de la résidence du président de la République du Burundi située à Kibimba en commune Giheta de la province Gitega. Les victimes ont approché Monsieur Claude alors qu'il était dans un bistrot, ce dernier leur a ordonné de rentrer immédiatement chez elles, faute de quoi elles se verront tuées par balles à l'aide de son fusil Karashnikov qu'il portait. Les victimes se sont enfouies et restent dans la terreur ni secours.

Le monitoring des viols sexuels sur les 9 mineures effectués dans les localités de Muhuta, Minago, Rumonge, Murayi et Kibimba a eu pour conséquences 6 grossesses non désirées causées d'abandons scolaires ; sans oublier ce qui attend les familles dont les charges supplémentaires liées (i) aux soins de santé des victimes, (ii) à la prise en charges des victimes et (iii) à la prise en charge des futurs bébés, ... Toutefois, les auteurs restent sans suite !

Le CREDEJ demande que les auteurs de ces viols sur mineures soient poursuivis et que les victimes soient rétablies dans leurs droits.

V. Suspension des cours dans les écoles fondamentales, post-fondamentales et Lycées

V.1. Suspension des cours dans les écoles au profit des meetings de la campagne électorale

du CNDD-FDD pour le scrutin de 2025

Dès l'aurore des meetings de la campagne électorale des communales et législatives au Burundi en 2025, la suspension momentanée des cours dans plus de 26 écoles fondamentales, postfondamentales et Lycées a été observée. L'on citerait à titre exemplatif, sans être exhaustif :

- Une école de la DCE Makamba, le Lycée communal Muyogoro ;
- Six (6) écoles de la DCE Rumonge : ECOFO Mugomere, Lycée communal Rukinga, Lycée urbain Rumonge, ECOFO Busebwa, ECOFO Rukinga IV, ECOFO Kivumya ;
- Trois écoles de la DCE Mugongo-Manga : Lycée d'Ijenda, ECOFO Nyarushanga ;
- Une école de la DCE Butihinda : ECOFO Kobero ;
- Une école de la DCE Nyabihanga : ECOFO Nyabihanga ;
- Deux écoles de la DCE Nyanza-Lac : ECOFO Kabonga, Lycée Technique Our Home School ;
- Une école de la DCE Gitega : ECOFO Saint Luc de Nyabiharage ;
- Une école de la DCE Mpanda : Lycée Communal Mpanda ;
- Trois écoles de la DCE Songa : ECOFO Tagara, ECOFO Nyamiyaga, Lycée communal de Manyoni ;

- Une école de la DCE Buyenzi : ECOFO Islamique Jumia de Buyenzi ;
- Cinq écoles de la DCE Rutana : ECOFO Karindo, ECOFO Rugari, ECOFO Gifunzo, ECOFO Rutana III, ECOFO Rongerero ;
- Une école de la DCE Muhuta : ECOFO Kirasa.

V.2. Suspension des cours au Lycée Mugomere I en DCE RUMONGE suite aux catastrophes naturelles

Le Centre de Renforcement de l'Education et du Développement de la Jeunesse tire la sonnette d'alarme après les dégâts majeurs subis par l'école fondamentale Mugomere I de la DPE/DCE Rumonge. Au cœur de la ville de Rumonge, l'école fondamentale Mugomere I est devenue un triste symbole de la vulnérabilité du système éducatif face au changement climatique. Pour la cinquième fois en sept ans, des intempéries ont mis à terre des infrastructures scolaires de cet établissement.

A la mi-avril 2025, des pluies diluviennes accompagnées de vents violents ont provoqué l'effondrement de six salles de classe. Plus de 240 tôles ont été arrachées ou endommagées. Ceci a eu comme conséquence directe que plus de 600 enfants se retrouvent sans salle de classe. Tandis que certains élèves tentent de suivre les cours sous des arbres, près de 500 autres ont trouvé refuge dans un bâtiment d'église voisin. Toutefois, cette solution temporaire reste précaire. Plus de 100 enfants n'ont pas encore repris le chemin de l'école ; ce qui montre que les activités scolaires de cette école ont été paralysées.

Un enseignant témoigne : « *Il est difficile d'enseigner à un élève sans tableau noir.* » Une déclaration qui illustre bien la détresse du corps enseignant, confronté à l'impossibilité de remplir efficacement sa mission.

La direction de l'école a réuni des parents d'élèves. Le constat est sans appel : les dégâts dépassent les capacités d'intervention des familles. C'est pourquoi le CREDEJ appelle les autorités locales de Rumonge à s'impliquer d'urgence. Il juge qu'il est impératif de mobiliser des ressources pour la réhabilitation des bâtiments de cet établissement et, si besoin, alerter le ministère ayant l'éducation dans ses attributions pour qu'il apporte un soutien via ses partenaires techniques et financiers.

Pour le CREDEJ, laisser des centaines d'enfants sans accès à un cadre d'apprentissage décent, c'est compromettre leur avenir et le changement climatique est une réalité à laquelle nous devons adapter nos infrastructures, particulièrement celles liées à l'éducation ou trouver des solutions dites intelligentes à ces cas. Il appelle à une action rapide et concertée pour que chaque enfant à Mugomere et dans toute la province de Rumonge puisse apprendre dans des conditions dignes et sûres.

VI. Un mauvais traitement des jeunes futurs médecins au Centre Hospitalo-Universitaire de Kamenge/Université du Burundi

La pauvreté, elle-même trouvant ses origines dans la mauvaise gouvernance, a entraîné un détournement au Centre Hospitalo-Universitaire Roi Khaled (CHU) de Kamenge. Ce détournement a eu pour effet un mauvais traitement des jeunes futurs médecins; ce qui est un obstacle au développement moral et intellectuel des futurs médecins.

Des futurs médecins ont pris la décision difficile d'interrompre leur formation pratique et pour cause « le non-versement des indemnités promises pour les services de nuit, soit 30 000 francs burundais mensuels », équivalent de 4 euros, convenus depuis janvier 2024.

Ces jeunes, qui contribuaient activement à la prise en charge des patients, sont confrontés à une absence totale de réponse de la part de l'administration hospitalière. Malgré plusieurs démarches écrites dont deux lettres officielles, leur appel à la justice et à la reconnaissance est resté sans suite. Certains, confrontés à de graves difficultés financières, envisagent déjà d'interrompre définitivement leur formation.

Il est essentiel de rappeler que ces étudiants ne sont pas de simples stagiaires : ils assurent la permanence des soins dans un hôpital débordé, participent à la surveillance, à l'accueil, et à la gestion des urgences, ... Leur retrait n'est pas seulement un acte de protestation ; c'est un signal fort sur les défaillances structurelles dans l'accompagnement des jeunes en formation professionnelle.

Il est donc urgent de faire une mobilisation immédiate pour (i) prendre des mesures diligentes pour régulariser les paiements dus, (ii) instaurer un dialogue permanent entre institutions et étudiants et (iii) repenser les mécanismes de soutien aux jeunes en formation, en particulier dans les secteurs essentiels comme la santé.

VII. Du système des enseignants bénévoles au Burundi

Dans plusieurs directions provinciales de l'enseignement du pays, il existe un manque criant d'enseignants qualifiés. Et faute de moyens suffisants et/ou de politique claire en matière de recrutement de nouveaux enseignants, certaines DPE comme celle Kayanza, DCE Matongo en commune Matongo et celle de Gitega font recours aux jeunes diplômés que l'on donne le titre d'enseignants bénévoles. Ces derniers avaient une prime mensuelle fixée à 60.000 FBU et une promesse d'être les premiers à être engagés une fois que l'occasion se présenterait.

Actuellement force est de constater que ni la prime promise n'est pas payée en totalité aux enseignants bénévoles, ni le recrutement n'est pas fait en leur faveur. En effet, la prime initialement fixée à 60.000 FBU/mois varie en fonction d'une DCE à une autre ; les exemples qui sont plus parlants sont ceux de la DCE Gitega (40.000 FBU/mois) et celui de la DCE Matongo (12.500 FBU/mois). Et pour le recrutement de nouveaux enseignants, partout dans le pays, ce sont ceux issus du CNDD-FDD qui sont privilégiés au lieu de prendre en compte ceux qui proviennent des anciens enseignants bénévoles. C'est donc dire que l'on recrute des enseignants sans bagage intellectuel suffisant ni expérience requis et le résultat est vu de tous ; le bagage intellectuel des lauréats des ECOFO est inquiétant.

Le CREDEJ recommande aux gestionnaires des secteurs publics en général et celui de l'éducation, base du développement du pays, en particulier de tenir leurs promesses et privilégier les critères d'excellence dans le recrutement au détriment des critères partisans.

VIII. Des mineurs prévenus et détenus en lieux mal équipés

Le pays dispose d'un programme de rééducation des mineurs en conflits avec la loi à travers les Centres de Rumonge et Ruyigi. Ces deux centres comptent respectivement 92 et 55 jeunes; soit un total de 147 mineurs dont 57 filles et 90 garçons en conflit avec la loi. A ceux-là s'ajoutent 13 mineurs dont 7 filles et 6 garçons qui sont dans la prison de Ngozi.

Les centres de Rumonge et de Ruyigi sont mal équipés et n'ont pas d'espaces suffisants pour l'épanouissement de ces mineurs. Ces centres ne peuvent pas offrir toute sorte d'encadrement sollicité par les mineurs notamment la soudure et l'informatique. Pour ceux de Ngozi leur avenir est compromis car aucun encadrement ne leur est offert.

Les données collectées par le CREDEJ au cours de ce trimestre en rapport avec la détention des mineurs au 29 avril 2025 sont reprises dans le tableau 4 de ce rapport.

Tableau 4 : Effectifs de mineurs en détention dans les prisons et autres centres spécialisés du Burundi

Prison	Mineurs prévenus	
	Garçons	Filles
Bubanza	0	0
Bururi	0	0
Gitega	0	0
Mpimba	0	0
Muramvya	0	0
Muyinga	0	0
Ngozi (femmes)	6	7
Ngozi (hommes)	0	0
Rumonge	0	0
Rutana	0	0
Ruyigi	0	0
CRMCL Ruyigi	20	35
CRMCL Rumonge	37	55
Total	63	97

CRMCL : Centre de Rééducation des Mineurs en Conflit avec la Loi.

IX. CONCLUSION ET RECOMMANDATIONS

Au cours du second trimestre de cette année (avril- juin 2025), le développement des jeunes reste confronté à d'innombrables défis qui mettent en difficulté les conditions d'apprentissage au Burundi. Ce rapport qui met en évidence les cas qui concourent à la dégradation de l'éducation de qualité par les priorités mal définies (meetings politiques et fermeture des classes), manque d'enseignants qualifiés (même ceux qui commencent par le bénévolat ne sont pas recrutés), les viols sexuels sur mineurs en milieu scolaire entraînant des abandons scolaires suite aux grossesses non désirées, le détournement des frais de déplacement des médecins stagiaires au CHUK, la pauvreté généralisée entraînant le non équipement des établissements destinés à l'épanouissement des mineurs en conflits avec la loi dans le pays, les abus des imbonerakure dans les violations des droits humains allant jusqu'aux arrestations et emprisonnements arbitraires, etc. montrent à quel point les droits humains des jeunes burundais ne sont pas respectés.

Le CREDEJ est profondément préoccupé par cette situation et recommande au gouvernement du Burundi et à ses partenaires du secteur de l'éducation les mesures suivantes pour remédier à la situation.

✠ Au Gouvernement du Burundi :

- D'allouer un budget nécessaire et suffisant pour la réhabilitation et/ou la délocalisation des écoles ayant subi des destructions suite aux aléas climatiques ;
- D'adopter une politique claire en matière de recrutement du personnel de l'enseignement tant du primaire que ceux du secondaire ;
- D'organiser une bonne gestion de la prime destinée aux futurs médecins stagiaires et enseignants bénévoles et punir les responsables qui détournent cette maigre prime ;
- D'organiser les futurs meetings des partis politiques hors et loin des établissements scolaires en vue d'assurer l'inviolabilité des milieux d'apprentissage ;
- D'établir une démarcation claire et nette entre un criminel et son appartenance politique en général et surtout dans les cas de viols sur mineurs.
- De créer, dans tous les parquets, des centres spécialisés pour encadrement des enfants afin d'instruire les dossiers de leurs trafiquants tout en dotant aux parquets un personnel qualifié et des outils actualisés suffisants pour prévenir le trafic des enfants.

✠ Aux partenaires du secteur de l'Education

- Promouvoir une culture de redevabilité mutuelle entre le gouvernement du Burundi et ses partenaires qui interviennent dans le secteur de l'éducation en général et dans la défense des droits humains des jeunes en particulier ;
- D'appuyer le travail des ONGs locaux qui travaillent dans le secteur de l'éducation et qui mènent le plaidoyer pour le respect des droits humains des jeunes et des enfants au Burundi.